



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 564-2021

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 7 juin 2021 :

ADOPTION DU RÈGLEMENT #564-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #374-2004 ET #516-2016 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES REMORQUES À BATEAU

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 8 juin 2021

Luc Forcier, g.m.a
Secrétaire trésorier